

COMITÉ COORDINATION DU LUNDI 8 SEPTEMBRE 2020

ORDRE DU JOUR

1.	Ouve	rture de la séance;	Documentation	Autorisation	Information
2.	Ordre	e du jour;	Docur	Ā	- u
3.	Corre	spondance :			
	3.1				
	3.2				
4.	Suivi	de dossiers :			
5.	Dossi	ers courants :			
	5.1	Nomination au poste de direction du Service des ressources humaines ;	Α	X	
	5.2	Modifications d'actes d'établissements 2020-2021 ;	A	х	
	5.3	Aquamos saison 2020-2021 – suivi budgétaire :	A	X	
	5.4				
	5.5				
	5.6				
	5.7				
	5.8				
	5.9				
6.	Autres	sujets:			
	6.1				
	6.2				

Légende documentation - A : document électronique joint - B : document à venir

341, Principale Nord Amos (Québec) J9T 2L8 Téléphone : 819 732-6561 Télécopieur : 819 732-1623 www.csharricana.qc.ca



Autorisation de la direction générale en vertu de l'article 299 de la Loi 40						
Titre du dossier : 5.1 Nomination au poste de directeur d	U SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES					
Service responsable : DIRECTION GÉNÉRALE						
Réunion : COMITÉ DE COORDINATION	Date: 08/09/2020	Durée : AM				
1. Description		=				
1.1 Contexte, objectif et intention de lecture :						
Entériner la nomination de monsieur Maxime Pellerin à t	itre de directeur du Service des ressour	ces humaines.				
1.2 Principaux enjeux soulevés (éléments à considérer pour	la prise de décision) :					
Affectation terminée le 30 juin 2020 et évaluation positi	vo au torme de celle-ci					
2. Recommandations ou resolution pr	2. Recommandations ou résolution proposée					
CONSIDÉRANT les consultations faites auprès de l'associ la direction générale ;	CONSIDÉRANT les consultations faites auprès de l'association des cadres scolaires et la recommandation favorable de la direction générale ;					
CONSIDÉRANT l'évaluation positive ;	CONSIDÉRANT l'évaluation positive ;					
Le directeur général entérine la nomination de monsieur Maxime Pellerin, à titre de directeur du Service des ressources humaines, ayant pris effet le 1 ^{er} juillet 2020.						
2.2 Actions à prendre :						
☑ Pour approbation ☐ Pour suivi auprès des tables sectorielles						
□ Pour information □ Pour recommandation						
□ Pour consultation sur les éléments suivants : □ Autre action :						
2.2 Cheminement du dossier et suivis à prévoir :						
Période d'essai d'une année, soit du 1º juillet 2020 au 30 juin 2021						

3. Autres éléments pertinent	ts
3.1 Impacts financiers :	
3.2 Impacts ressources humaines Comblement du poste laissé vacant	:
3.3 Documents joints :	
Yannick Roy Présenté par	8 septembre 2020
Autorisé pa	Date Autorisation DG-010-20



Autorisation de la direction générale	en vertu de l'article 299 d	le la Loi 40				
Titre du dossier : 5.2 Modifications de la liste des écoles	ET CENTRES ET DES ACTES D'ÉTABLISSEMENTS					
Service responsable : Secrétariat général						
Réunion : COMITÉ DE COORDINATION	Date: 2020-09-08	Durée : 5 MIN				
1. Description						
1.1 Contexte, objectif et intention de lecture :						
Conformément aux articles 93 et 211, le centre de servic du plan triennal de répartition et de destination des imm d'établissements.		•				
1.2 Principaux enjeux soulevés (éléments à con	sidérer pour la prise de décisi	on):				
La lecture de la clientèle scolaire au 10 août permet l'ouv	erture des classes suivantes :					
Ouverture de la maternelle 4 ans à Landrienne (8 élèves)						
Ouverture de la maternelle 4 ans à St-Félix (7 élèves).						
Ouverture de la classe de maternelle 4 et 5 ans multiprog	ramme à Berry (7 élèves).					
Ouverture d'une nouvelle maternelle 4 ans à Launay (6 é	lèves).					
2. Recommandations ou résolution pr	oposée					
CONSIDÉRANT l'autorisation SEC-010-20						
CONSIDÉRANT que l'actualisation de la clientèle scolaire au 10 août permet l'ouverture des classes de maternelle 4 ans des écoles de Berry, Launay-Trécesson, NDF de Landrienne et Saint-Félix–Saint-Dominique;						
Le directeur général adopte les modifications à apporter aux actes d'établissement ainsi qu'à la liste des écoles et centres des écoles concernées.						
2.2 Actions à prendre :						
☐ Pour approbation ☐ Pour suivi auprès des tables sectorielles						
□ Pour information □ Pour recommandation						
☑ Pour consultation sur les éléments suivants :	☐ Autre action :					

2.2 Cheminement du dossier et suivis à	prévoir :
3. Autres éléments pertine	ents
3.1 Impacts financiers :	
3.2 Impacts ressources humaines :	
3.3 Documents joints :	
Johanne Godbout Présenté par	8 septembre 2020 Date
Autolisé par	Date Autorisation DG-010-20

1.5



Autorisation de la direction générale en vertu de l'article 299 de la Loi 40							
Titre du dossier : 5.3 AQUAMOS – PARTENARIAT FINAN	CIER 2020-2021						
Service responsable : DIRECTION GÉNÉRALE							
Réunion : COMITÉ DE COORDINATION	Réunion : Comité de Coordination Date : 08/09/2020 Durée : AM						
1. Description		15					
1.1 Contexte, objectif et intention de lecture :							
Accorder une aide financière au club de natation Aqu	iamos pour l'année 2020-2021.						
 1.2 Principaux enjeux soulevés (éléments à considérer pour la prise de décision): CONSIDÉRANT l'aide accordée annuellement par l'accès, sans frais, à nos infrastructures; CONSIDÉRANT la non-disponibilité de la piscine pour l'année 2020-2021; CONSIDÉRANT les pertes financières engendrées par le contexte particulier lié de la Covid-19; Recommandations ou résolution proposée 							
Le Centre de services scolaire s'engage à supporter les coûts de location des infrastructures de Val-d'Or, sur présentation de pièces justificatives, pour un maximum de 12 000 \$.							
2.2 Actions à prendre :							
☑ Pour approbation □ Pour suivi auprès des tables sectorielles							
□ Pour information □ Pour recommandation							
□ Pour consultation sur les éléments suivants : □ Autre action :							
2.2 Cheminement du dossier et suivis à prévoir :							

3. Autres éléments pertinents		
3.1 Impacts financiers : 12 000 \$		
900		
3.2 Impacts ressources humaines :		
3.3 Documents joints :		
État de la situation 2020-2021 – Club de natation AQUAMOS		
*		
Yannick Roy	8 septembre 2020	
Présenté par	 Date	
Autorisé par	Date	

Autorisation DG-011-20



COMITÉ COORDINATION DU LUNDI 14 SEPTEMBRE 2020

ORDRE DU JOUR

1.	Ouve	rture de la séance;	Documentation	Autorisation	Information
2.	Ordre	du jour;	Docur	Au	In
3.	Corre	spondance :			
	3.1				
	3.2				
4.	Suivi	de dossiers :			
5.	Dossi	ers courants :			
	5.1	Nomination au poste de coordonnateur au Service des ressources matérielles ;	В	X	
	5.2	Modification au plan d'effectifs du personnel de soutien – secteur général :	В	х	
	5.3				
	5.4				
	5.5				
	5.6				
	5.7				
	5.8				
	5.9				
6.	Autres	sujets:			
	6.1				
	6.2				

Légende documentation - A : document électronique joint - B : document à venir



Autorisation de la direction générale en vertu de l'article 299 de la Loi 40						
Titre du dossier : 5.1 Octroi d'un poste régulier – Personi	IEL CADRE					
Service responsable : SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES						
Réunion : COMITÉ DE COORDINATION	Date : 2020-09-14					
1. Description						
1.1 Contexte, objectif et intention de lecture :						
Entériner la nomination de monsieur Donald Gagnon au matérielles.	poste de Coordonnateur au Service des ressources					
1.2 Principaux enjeux soulevés (éléments à considérer pour l	a prise de décision) :					
2. Recommandations ou résolution pro	pposée					
CONSIDÉRANT l'adoption du plan d'effectifs 2020-202 DG-008-20, lequel prévoyait l'ajout d'un poste de Coord	du personnel d'encadrement par le sommaire de décision onnateur au Service des ressources matérielles ;					
CONSIDÉRANT le poste vacant au Service des ressources	matérielles ;					
CONSIDÉRANT l'affichage du poste de Coordonnateur au	Service des ressources matérielles ;					
CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection	n;					
Le directeur général confirme l'engagement de monsieur Donald Gagnon à titre de Coordonnateur au Service des ressources matérielles. Son entrée en fonction sera effective le 16 septembre 2020 en après-midi.						
2.1 Actions à prendre :						
☑ Pour approbation ☐ Pour suivi auprès des tables sectorielles						
□ Pour information □ Pour recommandation						
□ Pour consultation sur les éléments suivants : □ Autre action : □						
2.2 Cheminement du dossier et suivis à prévoir :						
3. Autres éléments pertinents						
3.1 Impacts financiers :						

3.2 Impacts ressources humaines :	
3.3 Documents joints :	
Maxime Pellerin	2020-09-14
Présenté par	Date
Autorisé par	19-09-2020 Date
Autoric	ation RH-060-20



Autorisation de la direction générale en vertu de l'article 299 de la Loi 40						
Titre du dossier : 5.2 Modification au plan d'effectifs du	PERSONNEL DE SOUTIEN — SECTEUR GÉNÉRAL					
Service responsable : SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES						
Réunion : COMITÉ DE COORDINATION	Date : 2020-09-14	Durée : AM				
1. Description						
1.1 Contexte, objectif et intention de lecture :						
Modifier le plan d'effectifs du personnel de soutien – se	cteur général.					
1.2 Principaux enjeux soulevés (éléments à considérer pour	la prise de décision) :					
2. Recommandations ou résolution p	roposée					
CONSIDÉRANT le sommaire de décision RH-018-20 por au secteur général, pour l'année 2020-2021, au Comité		lu personnel de soutien				
CONSIDÉRANT le poste vacant d'agent de bureau clas Julie Lévesque en date du 18 septembre 2020 ;	se I à l'École secondaire d'Amos par la	démission de madame				
CONSIDÉRANT que la réflexion sur les besoins à l'Éd d'effectifs du personnel de soutien au secteur général;	cole secondaire d'Amos a eu lieu dep	ouis l'adoption du plan				
Le directeur général abolit le poste d'agent de bureau classe 1, poste régulier à temps complet à hauteur de 35 heures par semaine à l'École secondaire d'Amos. Il crée par ailleurs un poste de technicien en administration, poste régulier à temps complet à hauteur de 35 heures par semaine à l'École secondaire d'Amos. Cette modification au plan d'effectifs sera en vigueur à compter du 21 septembre 2020.						
2.1 Actions à prendre :						
☑ Pour approbation ☐ Pour suivi auprès des tables sectorielles						
☐ Pour information ☐ Pour recommandation						
☐ Pour consultation sur les éléments suivants : ☐ Autre action :						
2.2 Cheminement du dossier et suivis à prévoir :						
3. Autres éléments pertinents						

3.1 Impacts financiers :	
3.2 Impacts ressources humaines :	
3.3 Documents joints :	
Maxime Pellerin Présenté par	
Autoriste par	19-09-2020 Date
	orisation RH-061-20



COMITÉ COORDINATION DU LUNDI 21 SEPTEMBRE 2020

ORDRE DU JOUR

1.	Ouverture de la séance;		Autorisation	Information
2.	. Ordre du jour;		Au	l a
3.	Correspondance :			
	3.1			
	3.2			
4.	Suivi de dossiers :			
5.	Dossiers courants :		=	
	5.1 Achat d'un système de mesurage complet pour tête d'abattage :	Α	Х	
	5.2			
	5.3			
	5.4			
	5.5			
	5.6			9.
	5.7			
	5.8			
	5.9			
6.	Autres sujets:			
	6.1			
	6.2			

Légende documentation - A : document électronique joint - B : document à venir



Autorisation de la direction générale en vertu de l'article 299 de la Loi 40				
Titre du dossier : ACHAT D'UN SYSTÈME DE MESURAGE COMPLET POUR TÊTE D'ABATTAGE (CFPH)				
Service responsable : DIRECTION GÉNÉRALE				
Réunion : COMITÉ DE COORDINATION Date : 2020-09-21 Durée : AM				
1. Description				
1.1 Contexte, objectif et intention de lecture : Autoriser le CFPH à procéder à l'achat d'un système de mesurage complet (Opti-7 de marque Ponsse) pour tête d'abattage, dans le cadre du programme Abattage et façonnage du bois, pour le module 8 — Entretien et dépannage d'une tête multifonctionnelle.				
1.2 Principaux enjeux soulevés (éléments à considérer pour la prise de décision) : Impossibilité d'avoir trois soumissionnaires, comme requis par la Politique d'achat du CSS, car il y a qu'un seul fournisseur pour l'ouest du Québec, soit Trionex.				
2. Recommandations ou résolution pr	oposée			
CONSIDÉRANT l'acquisition de la tête d'abattage multifo	nctionnelle de la marque Ponsse en 20	19-2020;		
CONSIDÉRANT les éléments d'apprentissage au module 8, notamment de découvrir et corriger des « troubles » comparables aux situations vécues en entreprise;				
CONSIDÉRANT que sans cet ajout, la tête d'abattage mu	CONSIDÉRANT que sans cet ajout, la tête d'abattage multifonctionnel demeure inerte;			
CONSIDÉRANT que Trionex est le seul fournisseur pour l	CONSIDÉRANT que Trionex est le seul fournisseur pour l'ouest du Québec;			
IL EST RECOMMANDÉ que le directeur général autorise le CFPH à procéder à l'achat du système de mesurage Opti 7, de marque Ponsse, pour la tête d'abattage multifonctionnelle.				
2.1 Actions à prendre :				
☑ Pour approbation ☐ Pour suivi auprès des tables sectorielles				
1555 A3	□ Pour information □ Pour recommandation			
□ Pour consultation sur les éléments suivants : □ Autre action :				
2.2 Cheminement du dossier et suivis à prévoir : Sur approbation de ladite demande, une confirmation écrite sera transmise à la direction du CFPH et au responsable des contrats du CSS Harricana.				
3. Autres éléments pertinents				
3.1 Impacts financiers : 24 595 \$				
3.2 Impacts ressources humaines :				

2020-09-21
Date
91/09/3000 Date



COMITÉ COORDINATION DU LUNDI 28 SEPTEMBRE 2020

ORDRE DU JOUR

1.	Ouverture de la séance;		Documentation	Autorisation	Information
2.	Ordre	du jour;	Doce	A	=
3.	Correspondance :				
	3.1				
	3.2				П
4.	Suivi (de dossiers :			
5.	Dossi	ers courants :			
	5.1	Nomination au poste de coordonnateur au Service des ressources humaines;	Α	X	
	5.2	Adoption du budget de fonctionnement d'investissement et de service de la dette 2020-2021;			
	5.3				
	5.4				
	5.5				
	5.6				
	5.7				
	5.8		20072		
	5.9				
6.	Autres s	sujets:		×	
53,0000	6.1				
	6.2				

Légende documentation - A : document électronique joint - B : document à venir





Autorisation de la direction générale en vertu de l'article 299 de la Loi 40					
Titre du dossier : 5.1 Octroi d'un poste régulier — Personnel Cadre					
Service responsable : SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES					
Réunion : COMITÉ DE COORDINATION Date : 2020-09-28 Durée : AM					
1. Description					
1.1 Contexte, objectif et intention de lecture :					
Entériner la nomination de madame Marie-Andrée Roy au poste de Coordonnatrice au Service des ressources humaines.					
1.2 Principaux enjeux soulevés (éléments à considérer pour	la prise de décision) :				
2. Recommandations ou résolution pr	oposée				
CONSIDÉRANT l'adoption du plan d'effectifs 2020-2021 du personnel d'encadrement par le sommaire de décision DG-008-20 ;					
CONSIDÉRANT l'évaluation des besoins au Service des re	CONSIDÉRANT l'évaluation des besoins au Service des ressources humaines ;				
CONSIDÉRANT les consultations faites, notamment auprès de l'Association québécoise des cadres scolaires (AQCS) - section Harricana ;					
CONSIDÉRANT un poste vacant de cadre au Service des ressources humaines ;					
CONSIDÉRANT l'affichage du poste de coordonnateur au Service des ressources humaines ;					
CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection ;					
Le directeur général confirme l'abolition d'un poste de conseiller en gestion de personnel au Service des ressources humaines. Il crée par ailleurs un poste de coordonnateur au Service des ressources humaines au sein de ce service, tout en confirmant la promotion de madame Marie-Andrée Roy à ce titre. Son entrée en fonction sera effective le 28 septembre 2020.					
2.1 Actions à prendre :					
☑ Pour approbation	☐ Pour suivi auprès des tables sectorie	elles			
□ Pour information □ Pour recommandation					
□ Pour consultation sur les éléments suivants : □ Autre action :					

2.2 Cheminement du dossier et suivis à prév	voir :
3. Autres éléments pertinent	SS
3.1 Impacts financiers :	
3.2 Impacts ressources humaines :	
3.3 Documents joints :	υ
Maxime Pellerin Présenté par	2020-09-28 Date
Aytorisé pa	
	Autorisation RH-062-20

Service des ressources financières

SOMMAIRE DE DÉCISION

Autorisation de la direction générale en vertu de l'article 299 de la Loi 40

Titre du dossier :

ADOPTION DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT D'INVESTISSEMENT ET DE SERVICE DE LA DETTE

2020-2021

Service responsable :

RESSOURCES FINANCIÈRES

Réunion:

COMITÉ DE COORDINATION

Date:

2020-09-28

Durée :

AM

1. Description

1.1 Contexte, objectif et intention de lecture :

Entériner l'adoption du budget de fonctionnement d'investissement et de service de la dette 2020-2021 du Centre de services scolaire Harricana.

1.2 Principaux enjeux soulevés (éléments à considérer pour la prise de décision) :

2. Recommandations ou résolution proposée

CONSIDÉRANT que conformément à la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., c. I-13.3), le Centre de services scolaire Harricana doit adopter et transmettre au ministre de l'Éduction et de l'Enseignement Supérieur sont budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette pour l'année scolaire 2020-2021 ;

CONSIDÉRANT que ce budget est équilibré ;

CONSIDÉRANT que l'évaluation uniformisée qui a été utilisée pour l'établissement de la subvention de péréquation est établie au montant de 2 103 751 982 \$ en conformité avec la Loi et les règles budgétaires pour l'année scolaire 2020-2021;

CONSIDÉRANT que le budget prévoit que le taux de taxe scolaire nominal est fixé à 0.35 \$ du 100 \$ d'évaluation ;

CONSIDÉRANT la subvention d'équilibre de 8 102 103 \$;

CONSIDÉRANT que le budget prévoit que le taux de la taxe scolaire effectif est fixé à 0,1054 \$ selon la loi no 3 qui fixe un taux unique de taxation scolaire ;

IL EST RECOMMANDÉ que le directeur général autorise le budget 2020-2021 tel que présenté.

2.2 Actions à prendre :			
□ Pour approbation	☐ Pour suivi auprès des tables sectorielles		
☐ Pour information	□ Pour recommandation		
☐ Pour consultation sur les éléments suivants : ☐ Autre action :			
2.2 Cheminement du dossier et suivis à prévoir :			
3. Autres éléments pertinents			
3.1 Impacts financiers :			
3.2 Impacts ressources humaines :			
3.3 Documents joints :			
Budget initial 2020-2021			
Présentation du budget			
Valérie Normand, secrétaire de gestion			
pour Pascal Germain, directeur du service des ressources financières	28 septembre 2020		
Présenté par	Date		
1-1	3		
the	38/9/2020		
Autorisé par	Date		

Autorisation RF-003-20